

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes ROGER ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent : Monsieur GIOVANNI Philippe,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>ASCJC Chepy</i>	<i>3 500€</i>
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	<i>200€</i>
<i>ACCA de Chepy</i>	<i>200€</i>
<i>École de musique intercommunale</i>	<i>435€</i>
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry</i>	<i>220€</i>
<i>ADM R (Marne-Soude-Coole)</i>	<i>200€</i>
<i>Chenevière</i>	<i>100€</i>
<i>FNACA</i>	<i>100€</i>
TOTAL	4955€

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 08 avril 2021.

Le Maire,
J. ROUSSINET



Date de convocation :

26 mars 2021

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

N° 1450 /2021

Objet :

Vote des subventions
2021